



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## procédure pénale

Question écrite n° 18037

### Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position du Gouvernement à l'égard de l'asile politique accordé par la Syrie à Aloïs Brunner. Il souhaiterait savoir si ce dossier a été évoqué avec la délégation syrienne lors de la venue du Président Hafez El Assad à Paris. Il rappelle en effet qu'Aloïs Brunner, criminel de guerre nazi, responsable de la mort de dizaines de milliers de personnes, a dirigé le camp d'internement de Drancy de juin 1943 à août 1944. Eu égard au rôle particulier joué en France par ce criminel de guerre nazi, il souhaite donc savoir si le Gouvernement a explicitement demandé l'extradition d'Aloïs Brunner auprès des autorités syriennes afin que celui-ci puisse être jugé par la justice française.

### Texte de la réponse

La question de la présence d'Aloïs Brunner en Syrie a été effectivement évoquée au plus haut niveau avec le chef de l'Etat syrien. Selon les autorités syriennes, Aloïs Brunner ne réside pas sur leur territoire. Elles paraissent cependant plus ouvertes à l'idée de faciliter la venue du magistrat chargé du dossier. Le Gouvernement français espère que cette bonne volonté se concrétisera. Il continuera à suivre cette affaire de près.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Mattei](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18037

**Rubrique :** Droit pénal

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 1998, page 4189

**Réponse publiée le :** 28 septembre 1998, page 5281